

CHINE

Les géants de l'Internet contribuent à la censure

Index AI : ASA 17/002/2006

ÉFAI

Mercredi 25 janvier 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Londres-Davos. Le lancement par Google d'un moteur de recherche chinois qui s'autocensure est le dernier exemple d'une grande société de l'Internet cédant aux pressions du gouvernement chinois. Google met ainsi un frein au droit des internautes chinois à la liberté d'expression et à la liberté d'information dont peuvent jouir les internautes dans d'autres pays.

« *Tout en reconnaissant que Google a mené plusieurs initiatives en faveur de l'accès des utilisateurs chinois à Internet, Amnesty International n'en est pas moins atterrée par ce qu'une telle décision révèle de l'orientation générale prise par l'industrie des technologies de l'information* », a déclaré la secrétaire générale d'Amnesty International, Irene Khan, qui s'exprimait depuis le Sommet économique mondial à Davos.

« *Qu'elles cèdent aux pressions des responsables chinois ou devancent les inquiétudes gouvernementales, les sociétés qui imposent des restrictions portant atteinte aux droits humains sont dépourvues de toute vision à long terme. Les accords passés avec les autorités chinoises, qu'ils soient écrits ou tacites, vont à l'encontre des ambitions de l'industrie des technologies de l'information, qui se targue de promouvoir le droit à la liberté d'information pour tous, en tout temps et en tout lieu.* »

L'année dernière, Microsoft a lancé en Chine un portail qui empêche l'utilisation de mots tels que « liberté » sur les blogues [sites personnels interactifs alimentés régulièrement]. La société a récemment fermé le blogue de Zhao Jing, qui écrivait sous le pseudonyme Michael An Ti, après que celui-ci eut apporté son soutien à une grève contre le licenciement à caractère politique d'un rédacteur en chef du *Beijing News*.

Yahoo a reconnu avoir fourni aux autorités chinoises des informations sur le compte de messagerie électronique du journaliste Shi Tao, qui exerçait pacifiquement son droit à communiquer de l'information ; ce geste a contribué à ce que cet homme soit poursuivi et condamné à dix ans de réclusion.

« *Les accords entre les sociétés multinationales et les autorités chinoises ont progressivement fait de la censure sur Internet la*

norme en Chine, a déclaré Irene Khan. Les géants de l'Internet justifient leurs actions en invoquant la réglementation chinoise. En réalité, de tels accords et l'autocensure qui en découle violent non seulement les normes internationales mais aussi la Constitution de la Chine, qui protège la liberté d'expression. »

La législation internationale garantit le droit à la liberté d'information ainsi que la libre circulation des idées à travers les frontières. S'il est vrai que certaines restrictions de ce droit sont apparues au fil des années, le fait que des sociétés des technologies de l'information se soumettent volontairement aux pratiques obscures de la Chine est inacceptable.

« *La mise en place de l'Internet laissait présager un accès à l'information libre de toute entrave dans un monde sans frontière, a conclu Irene Khan. Au lieu de cela, des sociétés aident des gouvernements à ériger des frontières pour empêcher les citoyens de ces pays d'accéder à l'information.* » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>